Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Claire Sertznig | Metty Scholtes ◄ conseillers

25.07.2023

Rapport du conseil communal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil communal, en accueillant le nouveau membre, Monsieur Metty SCHOLTES (LSAP) et en exprimant ses remerciements à Madame Lynn MANTZ qui représentait le parti LSAP au conseil communal précédent.

Point supplémentaire : Ladies Circle 5

L'association organise les 4 et 5 août 2023 la manifestation « Sun, Sand & Serve » dont les bénéfices seront versés pour la bonne cause. L'association a demandé au collège échevinal l'exonération de la cotisation de 75.-€ pour le « Spéilweenchen ». Le collège échevinal propose au conseil communal d'approuver une abrogation temporaire de la taxe afférente.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande si d'autres associations ont déjà fait une telle demande. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) répond par la négative.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) propose d'inclure au règlement la remise de la taxe en cas de versement intégral du bénéfice récolté.

L'abrogation temporaire du règlement-taxe est acceptée à l'unanimité par le conseil communal.

1. Tableau de préséance du Conseil communal

Le tableau de préséance du conseil communal est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration du collège échevinal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne des explications concernant la déclaration du collège échevinal :

Les priorités sont les suivantes :

- *L'achèvement de la construction du nouveau centre culturel avec un parking souterrain ;*
- *L'aménagement de la gare routière et du « Schweinsmoart » ;*
- *L'agrandissement de l'école fondamentale et de la Maison relais ;*
- *L'aménagement de la Place du Marché ;*
- *La 3e phase de la promenade de la Moselle (entre l'aire de jeux et les terrains de tennis) ;*
- *Un nouvel atelier communal ;*
- *La construction de logements ;*
- *Le soutien financier pour une fusion des cabinets médicaux ;*
- *Contre l'élargissement des réservoirs pétroliers dans le port de Mertert.*

Vous pouvez trouver les détails la déclaration du conseil communal sur le site de l'administration communale de Grevenmacher : www.grevenmacher.lu.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) émet au nom du parti DP l'avis suivant au sujet de la déclaration du collège échevinal :

Chaque parti a élaboré son programme en fonction de sa vision de l'avenir de la Ville de Grevenmacher, qui aborde des thèmes communs à tous les partis et identiques.
Le parti DP constate tout d'abord que la déclaration du collège échevinal représente une copie du programme du parti CSV avec seulement quelques points du programme du partenaire junior « déi gréng ». De nombreux thèmes sont abordés, mais les concepts concrets font défaut.
En examinant la déclaration du collège échevinal, le parti DP estime que certains points méritent d'être soutenus, d'autres moins, et qu'il manque toute une série de points.

Voici quelques remarques qui méritent d'être mentionnées :

- ***Engagement pour un pont au-dessus du port ralliant l'autoroute A1 :***
  Cela mérite d'être soutenu en vue de la réduction du trafic dans la Ville de Grevenmacher. Toutefois, cela ne relève pas de la compétence de l'administration communale. Il ne faut pas aborder dans le programme électoral des thèmes qui ne relèvent pas des compétences de la commune. Le parti DP attend avec impatience ce bilan.
  Elaboration de solutions possibles concernant une meilleure fluidité du trafic au rond-point « Kummert » : Ce problème n'est pas nouveau et le parti DP se demande pourquoi ce problème n'a pas été abordé plus tôt par la « majorité CSV/déi gréng » en fonction depuis 12 ans. Pourquoi aborder ce problème seulement à ce stade ? Quelles sont les solutions concrètes ? Sur ce point également, le parti DP attend avec impatience le bilan.

- ***Auberge de jeunesse :***
  En ce qui concerne l'auberge de jeunesse, le parti DP espère qu'il s'agit d'un concept global en collaboration avec le camping, la piscine et le « Kulturhuef ». Il faut en tout cas éviter de construire une auberge de jeunesse uniquement pour en posséder une. Ce concept doit être planifié en accord avec les autres auberges de jeunesse de l'Est, d'Echternach et de Remerschen, et bien entendu à long terme.

- ***Le centre culturel :***
  Le parti DP est bien entendu favorable à l'extension du centre culturel. Toutefois, il lui manque les idées concrètes en ce qui concerne les manifestations. Quelles manifestations utiles doivent être organisées à l'avenir dans ce bâtiment ? Il est grand temps que le « City Manager » présente des plans intéressants.

- ***Les finances :***
  La déclaration du collège échevinal ne fait aucune référence aux finances concernant la réalisation de ces projets. Est-ce que le financement pour ces projets est garanti ? Le parti DP attendra ce bilan. De plus, les taxes communales qui seront imposées aux citoyens, ne sont pas mentionnées.

Pour terminer, quelques mots concernant le respect.

À la fin de la législature précédente, tous les membres présents autour de cette table ont été remerciés de leur bonne collaboration et leur fair-play tout au long de la période, un remerciement qui fait partie intégrante de l'estime et du respect.

Malheureusement, le soir des élections, ce respect a rapidement disparu.

Quelques membres autour de cette table ont gagné davantage de voix. On aurait pu s'attendre à ce que le discours avec ces derniers aurait dû être entamé. Le parti DP a pu constater que les partis « CSV » et « déi gréng » ont signé, exactement 14 minutes après l'officialisation des résultats, un accord de coalition. Le parti DP se pose la question comment interpréter un merci à l'avenir. La position du parti est celle d'attendre les résultats des élections, puis d'interpréter la volonté des électeurs avant de parler de coalition ! Un dernier point concerne une rumeur concernant une coalition à 3 le soir des élections. Comment aurait-on pu obtenir une coalition à 3 en 14 minutes, alors qu'un de ces partis avait déjà signé avec le parti CSV ? Il s'agit donc que d'une rumeur et ne provient certainement pas des rangs du parti DP.

Le conseiller Claude WAGNER le remercie sincèrement de l'avoir écouté.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) prend position comme suit :

Au nom du parti LSAP, elle remercie les électeurs qui ont permis au parti de continuer à siéger avec deux membres au sein du conseil communal.

Avant de prendre position sur la déclaration du collège échevinal, le parti LSAP souhaite évoquer la constellation du collège échevinal.

Le 11 juin 2023, des élections communales ont eu lieu, les citoyens de Grevenmacher ont voté et le résultat de ces élections permettent le constat suivant :
- *5 partis se sont présentés ;*
- *3 partis ont perdu des voix (%) ;*
- *Le parti LSAP est le seul parti représenté au conseil communal à avoir progressé en voix ;*
- *La répartition des sièges est restée identique ;*

- *Les « têtes de liste » ont toutes progressé en voix, à l'exception du candidat du parti « déi gréng ».*

Pour interpréter les résultats électoraux, il convient de faire un bref retour sur les élections précédentes :

	2023	2017	2011
CSV	38,9%	42,08%	36,96%
DP	24,3%	25,78%	27,71%
LSAP	19,1%	18,64%	16,11%
déi gréng	10,1%	13,15%	19,21%
Piraten	7,6%	-	-

Lors des trois dernières élections, le parti LSAP a gagné des voix.
L'interprétation de la volonté des électeurs de la part du parti LSAP aurait été que le parti le plus fort, le parti CSV, mène au moins des discussions avec le parti LSAP.
La population devrait être en connaissance du déroulement d'une soirée électorale. Après les élections communales de 2017, le même scénario s'était déjà produit. Dix minutes après la mise en ligne des résultats, elle a reçu un appel du bourgmestre Léon GLODEN (CSV), qui lui a annoncé que la coalition actuelle serait reconduite.

Pour le parti LSAP incompréhensible, car avant les élections communales, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) soulignait toujours que tous les partis s'entendaient bien au sein du conseil communal.

Comme en 2017, le parti CSV forme une coalition avec le perdant, le parti « déi gréng ».

A cela s'ajoute, comme l'a déjà mentionné le parti DP, le fait que la coalition actuelle n'atteint plus les 50% des voix des électeurs.

Pour le parti LSAP, le collège échevinal actuel ne correspond pas à la volonté des électeurs et, pour cette raison, le parti LSAP ne soutient pas la déclaration du collège échevinal.

Un coup d'œil sur la déclaration du collège échevinal montre qu'il s'agit d'une copie conforme du programme électoral du parti CSV. Le parti « déi gréng » n'a pu compléter la déclaration du collège échevinal qu'avec 5 idées propres.

- ***Infrastructures scolaires :***
  Le parti LSAP se réjouit que le collège échevinal actuel ait enfin reconnu l'urgence de développer les infrastructures scolaires et la Maison relais, et que cela constitue désormais une priorité. Cela fait des années que le parti LSAP a attiré l'attention sur le problème du manque de place au sein de la Maison relais. A l'époque, rien n'avait été entrepris.

  Cependant, rien n'est mentionné au sujet de l'extension des infrastructures sportives sur le nouveau campus scolaire. C'est pourquoi le parti LSAP souhaite savoir ce qui est prévu à cet endroit. Les enfants pourront-ils à l'avenir faire du sport à l'école ou devront-ils continuer à se rendre au hall sportif « Op Flohr » ?
  En outre, il n'est pas non plus précisé si les enfants de moins de 3 ans pourront à l'avenir être pris en charge à la Maison relais, mais il est question d'une « Bëschcrèche » et ici, le parti aimerait savoir à quel endroit celle-ci est prévue et quand elle sera aménagée au cours des 6 prochaines années.
  Dans la déclaration du collège échevinal, il est indiqué que des activités de vacances doivent être proposées aux enfants. A ce stade, le parti LSAP souhaite toutefois rappeler que cela figurait déjà dans la dernière déclaration du collège échevinal de 2017, mais qu'à la connaissance du parti, aucune activité n'a été proposée au cours des 5 dernières années. Il est à espérer qu'une offre pour les enfants sera disponible l'été prochain.

- ***La construction de logements :***
  Au sujet de ce thème, seulement 5 points sont énumérés, dont 2 points (les deux PAP) ne se réaliseront qu'à long terme. Pour le parti LSAP, des initiatives concrètes issues du « Programme d'action local logement » font défaut afin de lutter contre la pénurie de logements. De même, le « Pacte logement 2.0 » n'est pas cité, prévoyant la création de logements.

  Le parti LSAP regrette l'absence de projets concrets dans le centre de Grevenmacher concernant la création de logements, dans lesquels la commune serait elle-même maître d'ouvrage. Le parti tient à rappeler qu'il est important de créer des logements pour les cas d'urgence, afin que la commune ait la possibilité, par exemple en cas d'incendie, de fournir à court terme un logement aux personnes en détresse. La commune n'en dispose pas actuellement.

  Le parti LSAP est également d'avis qu'il aurait été important de créer un point de contact au sein de l'administration communale afin d'aider les gens à trouver un logement.

- ***Mobilité / transport :***
  Le parti LSAP se réjouit que l'initiative ait été prise de calmer la circulation à différents endroits. Il manque toutefois une solution quant au problème de stationnement « Op Flohr ».

  On ne peut pas non plus s'imaginer le réaménagement de la bretelle d'accès et de sortie de l'autoroute A1 vers le Potaschberg ; c'est pourquoi le parti LSAP souhaite demander ce qui est prévu à cet endroit. S'agit-il de terrains appartenant à la commune ou à l'État ?

- ***Economie :***
  Le parti LSAP trouve regrettable que, hormis la promotion de pop-up stores communaux, aucune initiative concrète n'est prévue pour le commerce local, notamment dans la zone piétonne. Il s'ajoute que le sujet concernant les pop-ups stores n'est pas nouveau, on le voit dans d'autres communes. Le parti LSAP se demande pourquoi cela n'a pas déjà été réalisé à Grevenmacher, car depuis 3 ans il y a déjà un « City Manager », et cela fait également partie de sa description des tâches.

  D'ailleurs, le parti LSAP avait proposé dans son programme électoral la création d'une commission pour la promotion et le développement de l'économie locale, comme cela existe déjà dans d'autres communes. Des idées intéressantes auraient certainement vu le jour et auraient fait du bien au commerce local.

- ***Culture :***
  Sous le volet de la culture, on trouve l'achèvement du centre culturel, mais rien n'est dit au sujet du programme et des offres culturelles qui y seront proposées à l'avenir.

- ***Sport :***
  Le parti LSAP se réjouit de l'embauche d'un coordinateur sportif. Le parti LSAP avait également inclus ce point dans son programme, mais aurait élargi les tâches de manière à ce qu'il s'occupe également de la jeunesse, en remplissant les deux fonctions.

  Le parti LSAP souhaite également savoir si le local séparé pour l'« Airtramp » sera prévu « Op Flohr » ou à l'école.

- ***Généralités :***
  Concernant le dernier point de la déclaration du collège échevinal, qui prévoit une sensibilisation aux produits « Fairtrade ». Le parti LSAP voudrait proposer que les produits bio locaux et régionaux soient également promus.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) explique qu'elle a repris seulement certains points et qu'il serait trop long d'aborder tous les points manquants dans la déclaration du collège échevinal.

Elle souhaite encore mettre l'accent sur un point du programme du LSAP.

La déclaration du collège échevinal n'est pas seulement mise en œuvre par trois personnes, mais par toute une équipe de collaborateurs. C'est pourquoi le parti LSAP souhaite attirer l'attention sur le dernier point de son programme électoral :
Pour qu'une administration communale puisse offrir un bon service à ses citoyens et citoyennes, elle a besoin de collaborateurs motivés. Il est donc important qu'un échange régulier ait lieu avec le personnel, afin que ces derniers, pour le bien des habitants, accomplissent leur travail avec plaisir.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) reste la porte-parole du groupe parlementaire du parti CSV. Elle salue surtout la continuité qui est prévue.

La conseillère Carine SAUER (CSV) se rallie à ce point et se réjouit que les projets existants puissent être poursuivis.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) se rallie à ces propos et souligne en outre la bonne collaboration a toujours existé.

L'échevine Monique HERMES (CSV) fait remarquer que des éléments du parti « déi gréng » sont bien présents dans la déclaration du collège échevinal. Elle est toujours très motivée et soutient pleinement cette déclaration du collège échevinal.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng), souligne la bonne collaboration qui existe déjà depuis 12 ans, ainsi que la continuité au sein du collège échevinal et du conseil communal. En outre, il signale que de nombreux aspects de la politique du parti « déi gréng » figurent dans la déclaration du collège échevinal.

Pour conclure, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait remarquer que le parti CSV dispose de la majorité des sièges avec le parti « déi gréng ». Le bourgmestre dispose également d'informations selon lesquelles des discussions auraient eu lieu derrière le dos du parti CSV afin de former une éventuelle coalition contre la CSV. En outre, il rappelle aux partis DP et LSAP leur manière d'avoir conclu une coalition au niveau national. Le parti LSAP a toujours critiqué les finances et le nouveau centre culturel. Concernant la planification des évènements prévus au centre culturel, il fait remarquer qu'il a déjà mentionné que le « City Manager » les présentera à la fin de l'année. Etant donné que la situation financière est bonne, il n'est pas nécessaire d'y faire référence dans la déclaration du collège échevinal. Il ne sera probablement pas nécessaire de recourir à l'ensemble de l'emprunt prévu. L'administration communale dispose de 8 millions de liquidités sur ses comptes. En ce qui concerne le « Pacte logement », il faut mentionner que la commune dispose d'un conseiller. En ce qui concerne la bretelle d'accès / de sortie de l'autoroute A1, un rendez-vous a déjà été demandé à plusieurs reprises auprès du gouvernement et de l'Administration des Ponts & Chaussées. Malheureusement, il n'y a pas eu de réponse jusqu'à présent. Par ailleurs, les remarques faites à l'égard du « City Manager » ne sont pas pertinentes.

La déclaration du collège échevinal est approuvée par 6 voix (CSV, déi gréng) contre 5 voix (DP, LSAP).

3. Nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Les membres du conseil communal ont reçu au préalable le nouveau règlement d'ordre intérieur du conseil communal. La secrétaire communale rappelle que la commission d'intégration, ainsi que la commission scolaire, sont réglementées et prévues par la loi.

Pour la commission d'intégration, l'appel à candidature sera publié dans les prochains jours.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) propose de diffuser en direct les séances du conseil communal afin d'obtenir plus de transparence. Le discours de la conseillère Liane FELTEN (CSV) dans le cadre du projet « Blind date with a book » a également été diffusée en streaming. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) est d'accord pour discuter cette proposition. La conseillère Tess BURTON (LSAP) soutient la proposition du conseiller Claude WAGNER (DP). La publication du bulletin communal se fait souvent quelques mois après la réunion du conseil communal, de sorte que la population n'est pas informée en temps réel. En outre, elle se réjouit que le bulletin communal soit publié en plusieurs langues. Son parti est d'avis que les publications sur Facebook et sur l'application CityApp devraient également être faites en plusieurs langues. L'application pourrait également être mentionnée à l'article 15 du règlement d'ordre intérieur. Dans ce contexte, elle souhaite demander quand les communications via l'application seront faites dans une deuxième langue, car actuellement elles ne sont disponibles qu'en français.

En ce qui concerne l'article 17 « Commissions consultatives » du nouveau règlement d'ordre intérieur, elle fait remarquer que le parti LSAP a proposé dans son programme électoral la création d'autres commissions :
- *une commission du logement ;*
- *une commission du tourisme ;*
- *une commission de la sécurité et de la prévention ;*
- *une commission pour la promotion et le développement de l'économie locale.*

De nombreuses bonnes idées ou prises de position de commissions auraient pu voir le jour et qui auraient certainement constitué un enrichissement.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que le point concernant l'application sera intégré dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Le règlement d'ordre intérieur est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

4. Composition des commissions consultatives communales

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) énumère les commissions communales consultatives :
- *la commission d'intégration ;*
- *la commission scolaire ;*
- *la commission des sports et des loisirs ;*
- *la commission des jeunes ;*
- *la commission des finances ;*
- *la commission des questions sociales et du 3e âge ;*
- *la commission de la circulation et de la mobilité ;*
- *la commission de jumelage ;*
- *la commission forestière, de l'environnement et du développement durable ;*
- *la commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire ;*
- *la commission d'accompagnement de l'ERMG ;*
- *la commission de la famille et de l'inclusion ;*
- *la commission culturelle.*

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que la « commission de surveillance de l'ERMG » n'est plus prévue par la loi. Après échange avec les responsables de l'école de musique, il a été décidé de maintenir une commission qui se voit confier d'autres missions. La composition de cette commission d'accompagnement de l'École de musique régionale sera la suivante :
- *5 représentants de Grevenmacher ;*
- *1 représentant par commune conventionnée.*

En ce qui concerne le jumelage avec la Ville d'Aubière (F), le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que les relations sont au plus bas et qu'il est envisagé de trouver un nouveau partenariat. Cette question sera abordée avec la nouvelle commission de jumelage.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se réjouit de l'élargissement de la commission des sports à l'aspect des loisirs, ainsi de la création d'une commission de la famille.

En ce qui concerne le logement, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que cette thématique peut également être abordée au sein de la commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire.

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

5. Fixation du cadre de la commission scolaire

En ce qui concerne la commission scolaire, la secrétaire communale Carine MAJERUS explique que la composition sera la suivante :
- *2 représentants des parents d'élèves de l'école ;*
- *2 représentants du personnel de l'école ;*
- *4 représentants qui seront désignés par le conseil communal.*

La conseillère Tess BURTON (LSAP) informe que son parti est intéressé d'obtenir un représentant au sein de la commission scolaire. Dans ce contexte, le conseiller Claude WAGNER (DP) fait également part de l'intérêt de son parti. Il indique que son parti a participé de manière constructive au groupe de travail sur le développement des infrastructures scolaires. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que la commission scolaire s'occupe de l'organisation scolaire et que le groupe de travail concerné restera en place. Par ailleurs, il informe qu'il sera difficile d'intégrer plus d'un représentant des partis d'opposition au sein de la commission scolaire.

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

6. Désignation des représentants dans les différentes organisations, dans lesquelles la commune est représentée pour la période de 2023-2029

a) SIAEG – Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton de Grevenmacher :
Monsieur Léon GLODEN (CSV) et Madame Liane FELTEN (CSV) sont désignés comme délégués du SIAEG avec 6 voix contre 5.

b) SICEC – Syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un crématoire :
Madame Carine SAUER (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme déléguée du SICEC.

c) SIDERE - Syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'est :
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme délégué au SIDERE.

d) SIGI – Syndicat intercommunal de gestion informatique :
Madame Liane FELTEN (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme déléguée au SIGI.

e) SIGRE - Syndicat intercommunal pour la collecte, l'évacuation et l'élimination des ordures provenant de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach :
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme délégué au SIGRE.

f) SITEG - Syndicat intercommunal des communes de Betzdorf, Grevenmacher et Mertert pour la construction, l'entretien et l'exploitation d'un hall de tennis à caractère régional dans le canton de Grevenmacher :
Le conseil communal désigne avec 6 voix contre 5 Monsieur Léon GLODEN (CSV), Monsieur Marc KRIER (déi gréng), Madame Liane FELTEN (CSV) et Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) comme délégués au SITEG.

g) SIDEST – Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Est :
Monsieur Léon GLODEN (CSV) est désigné avec 6 voix contre 5 comme délégué au SIDEST.

h) SIAS – Syndicat intercommunal à vocation multiple.
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme délégué au SIAS.

i) CRIAJ – Plate-forme du Centre de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes :
Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) et Madame Carine SAUER (CSV) sont désignées avec 6 voix contre 5 comme représentantes au CRIAJ.

j) Leader + :
Madame Carine SAUER (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante effective au Leader +. Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme représentant suppléant au Leader +.

k) CREOS :
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme représentant au CREOS.

l) Entente touristique de la Moselle Luxembourgeoise :
Monsieur Léon GLODEN (CSV) est désigné avec 6 voix contre 5 comme délégué effectif à l'Entente touristique de la Moselle Luxembourgeoise. Le conseil communal désigne avec 6 voix contre 5 Madame Monique HERMES (CSV) comme déléguée suppléante.

m) ORT – Office Régional du Tourisme :
Madame Liane FELTEN (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme déléguée à l'ORT. Madame Carine SAUER (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme déléguée suppléante.

n) Sécurité Routière :
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme représentant à la Sécurité routière.

o) SITG - Syndicat d'Initiative et de Tourisme Grevenmacher :
Madame Monique HERMES (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante au SITG.

p) Transports publics :
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme délégué aux Transports publics. Madame Carine SAUER (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme déléguée suppléante.

q) CIGR - Centre d'initiative et de gestion régional – canton de Grevenmacher :
Madame Carine SAUER (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante au CIGR.

r) Club Senior Muselheem
Madame Carine SAUER (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante au « Club Senior Muselheem ».

s) Mec asbl Super Senior.
Madame Carine SAUER (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante au « Mec asbl Super Senior ».

t) HPPA – Commission de surveillance du Home pour personnes âgées :
Madame Monique HERMES (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante effective au HPPA. Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante suppléante.

u) Partenariat de cours d'eau Syr :
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme représentant au Partenariat de cours d'eau Syr.

v) Ecole des Parents « Janusz Korczak » :
Madame Liane FELTEN (CSV) est désignée avec 6 voix contre 5 comme représentante à l'Ecole des Parents.

w) COPIL :
Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est désigné avec 6 voix contre 5 comme représentant au COPIL.

7. Supplément d'heures de congé politique à partager entre un ou plusieurs conseillers

La secrétaire communale Carine MAJERUS explique que suite au règlement grand-ducal du 6 janvier 2023, la répartition des 9 heures supplémentaires du congé politique relève désormais de la compétence du conseil communal et ne se fait plus en fonction de l'appartenance à un syndicat de communes.

Les 9 heures sont réparties comme suit :
- *5 heures sont accordées à l'échevin Marc KRIER.*
- *4 heures sont accordées à la conseillère Liane FELTEN.*

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

8. PAP « rue des Jardins » : Adoption du projet et de la convention d'exécution

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service urbanisme explique que le permis de construire sera exécuté en parallèle avec le projet d'exécution.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande s'il s'agit d'une procédure spéciale. Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN répond négativement à cette question.

Le projet ainsi que la convention de mise en œuvre sont adoptés à l'unanimité par le conseil communal.

9. Lotissement en 2 lots de la parcelle cadastrale 826/10032, section A de Grevenmacher

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service urbanisme donne des explications notamment sur le fait que 2 appartements sont prévus au lieu d'une maison unifamiliale.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

10. Contrats et conventions

a) Convention portant libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement.
- *a. Grevenmacher City.*
  Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.
- *b. Remboursement partiel CO3.*
  Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Contrat de bail portant sur un immeuble sis à 13, rue du Centenaire.
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Convention Club Senior « Muselheem ».
La convention est conclue entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'Association Doheem versuergt a.s.b.l. et les administrations communales de Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange, et définit les modalités de coopération dans le cadre de l'activité d'un centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées.

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

d) Convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, portant sur la participation financière de l'Etat au projet d'extension provisoire de la maison relais.
Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

e) Concessions cimetière.
Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

11. Reprofilage et mise en œuvre d'enrobés bitumineux sur le chemin rural au lieu-dit « Gehaansflouer » à Grevenmacher : Devis supplémentaire 26.500.-€

En date du 26 juillet 2022, le conseil communal a approuvé le devis au montant de 114.000.-€ concernant les travaux susmentionnés.
Compte tenu du fait que la meilleure offre dépasse le devis de 14,2%, le conseil communal doit approuver un devis supplémentaire pour les travaux en question.
Le devis supplémentaire s'élève à 26.500.-€.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

12. Modifications budgétaires – crédits supplémentaires

a) Article 3/242/612160/99001 « Participation au déficit de la Maison relais » : 36.000.-€.

b) Article 3/430/612200/99002 « Pavillon à vins – Bâtiment – travaux d'entretien » 45.000.-€.

c) Article 3/520/612200/99002 « Canalisations – travaux d'entretien et de réparation du réseaux : 50.000.-€.

d) Article 4/411/221313/22003 « Chemin rural Gehaansflouer » : 26.500.-€.

e) Remboursement taxe compensatoire stationnement : 25.000.€.

f) Article 4/130/211000/99005 « PAP Pietert » : 15.000.-€.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire, le bonus général du budget 2023 sera diminué de 197.500.-€.

Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

13. Office social commun – Avis sur les délibérations de l'année 2022 et 2023

La conseillère Carine SAUER (CSV) donne des informations à ce sujet. Entre autres, entre 2011 et 2023, le nombre de ménages qui ont eu recours à l'aide de l'Office social a doublé. Le nombre du personnel a aussi doublé durant cette période.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

14. Fixation du taux de l'impôt commercial et des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2024

a) Impôt commercial : 280%
b) Impôt foncier :
A) (exploitations agricoles) 400%
B1) (constructions commerciales 550%
B2) (constructions à usage mixte) 400%
B3) (constructions à autre usage) 250%
B4) (maisons unifamiliales, maison de rapport) 250%
B5) (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation) 400%
B6) (terrains à bâtir à des fins d'habitation) 600%

Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

15. Subside Tennis Club Grevenmacher : 300.-€

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

16. Allocation d'une indemnité de stage

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

17. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne les informations suivantes :

- *Incident survenu au camping : l'intervention de l'hélicoptère et de l'ambulance a eu lieu parce qu'un garçon a été piqué au cou par une guêpe.*

- *Incident survenu sur le terrain du camping : un arbre est tombé alors que l'état des arbres est contrôlé chaque année. A ce sujet, le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que l'on peut se poser de questions quant à l'efficacité de ce contrôle par la société. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que l'état des arbres sera à nouveau contrôlé.*

- *Postes de chargés de mission auprès du CGDIS, du SYVICOL et à la Commission des loyers : il demande si quelqu'un au sein du conseil communal est intéressé pour se porter candidat à l'un de ces postes.*

  Concernant le poste auprès du CGDIS, Claude WAGNER (DP) ne peut pas postuler pour cause d'incompatibilité de fonction. La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) serait intéressée par le poste de chargé de mission auprès du SYVICOL. En ce qui concerne le poste à la Commission des loyers, la conseillère Liane FELTEN (CSV) se demande si la conseillère Tess BURTON (LSAP) ne serait pas intéressée à se porter candidate à ce poste. Celle-ci réfléchira à cette question et don-

nera une réponse. Les propositions concernant les candidatures doivent être envoyées au Ministère de l'Intérieur pour au plus tard le 2 octobre 2023.

- *Installation d'affiches électorales : En ce qui concerne la proposition, faite lors de la dernière réunion du conseil communal, de conclure une convention entre les partis politiques concernant les conditions d'installation des affiches électorales, il indique que de nombreux partis n'adhéreront pas à cette proposition. Des demandes ont déjà été déposées pour mise en place d'affiches électorales en vue des élections parlementaires d'octobre. Il informe qu'aucune autorisation ne sera accordée pour la pose d'affiches électorales sur la voirie communale. La conseillère Liane FELTEN (CSV) mentionne qu'il faudrait quand même essayer à l'avenir de convaincre les partis de s'y rallier.*

L'échevine Monique HERMES (CSV) donne les informations suivantes :

- *Exposition aux Caves Bernard-Massard du 8 au 10 septembre 2023 : En collaboration avec le « Comité des Fêtes », une exposition de photos sera organisée avec 3 artistes (Christian Lamy, Ludo Segers et Kateryna Mostova) issus de 3 nations différentes. Le vernissage aura lieu le jeudi 7 septembre 2023.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) donne les informations suivantes :

- *« Rufbus » : il sera remplacé prochainement par un bus électrique. Le nombre de trajets par mois varie entre 152-235. Les trajets les plus fréquentés sont ceux vers le Potaschberg, vers le Copal, vers le centre-ville de Grevenmacher, « Op Flohr ».*

18. Questions au collège échevinal

Le conseiller Claude WAGNER (DP) :

- *Il fait remarquer qu'il n'y a pas de poubelle derrière la commune, là où l'on accède à la Maison d'Osbourg. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que la tendance devrait être de mettre moins de poubelles à disposition.*

- *Piste cyclable : les barrières qui ont été installées sur la piste cyclable sont bien placées. Il demande s'il était possible de déplacer les poubelles à cet endroit de l'autre côté de la piste cyclable. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique se chargera de cette proposition.*

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- *Il fait remarquer que les barrières sur la piste cyclable à la hauteur de la piscine sont dangereuses. En traversant la rue à la hauteur de la rue « Kurzacht », les piétons doivent s'arrêter sur la route lorsqu'un vélo passe sur la piste cyclable. Il demande s'il n'était pas opportun de déplacer les barrières à un autre endroit. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'on n'obtiendra pas l'autorisation de l'Administration des Ponts & Chaussées.*

- *Rue de Wecker : il demande si une date d'échange avec les habitants a été fixée concernant les plans, respectivement si une telle réunion est prévue. Pour la rue de Wecker, c'est l'Administration des Ponts & Chaussées qui est compétente, explique le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), et fait remarquer qu'un rendez-vous est prévu entre l'Administration des Ponts & Chaussées et l'administration communale.*

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

- *Concernant les installations techniques (vidéoprojecteur, microphone, Internet, etc.) du « Kulturhuef Bistro » : elle remarque que lors d'une manifestation, les installations techniques du bistro n'ont pas fonctionné et demande si elles sont obsolètes. Elle demande également si des concerts sont prévus au « Kulturhuef Bistro ». Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) transmet la question à la conseillère Liane FELTEN (CSV), qui exerce la fonction de présidente du « Kulturhuef ». Celle-ci indique tout d'abord que de telles questions concernent le conseil d'administration du « Kulturhuef ».*

- *Elle explique qu'elle n'a pas été au courant du problème, bien que tous les problèmes techniques du « Kulturhuef Bistro » soient toujours immédiatement transmis au « Kulturhuef » et remarque qu'aucune nouvelle installation n'est prévue. La conseillère Liane FELTEN (CSV) s'occupera de ce problème. Concernant les événements, elle signale que la construction du système de ventilation commun (bistro et cinéma) rend difficile l'organisation de concerts au « Kulturhuef Bistro » et fait remarquer que ce problème est connu. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) demande à la conseillère Liane FELTEN (CSV) d'examiner cette question concernant le problème de l'unité technique.*

- *Fêtes sur la « Kleen Moartplaz » : Dans le cadre des nombreuses fêtes qui s'y déroulent, elle signale que certaines personnes sont tombées à cause des racines des arbres. Elle demande d'y faire installer un comptoir ou des bancs ou de prévoir quelque chose de similaire dans le cadre du réaménagement de la place. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait remarquer que la « Kleen Moartplaz » est également incluse dans le réaménagement de la « Moartplaz ».*

La conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- *Renonciation à une rentrée scolaire supplémentaire pour l'éducation précoce en janvier : elle fait remarquer que la renonciation à une rentrée scolaire supplémentaire aurait pu être communiquée aux habitants. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que cette renonciation est due à la demande des responsables de l'école. La conseillère Tess BURTON (LSAP) voudrait en connaître la raison. Madame Carole CLEMENS explique qu'il s'avère difficile d'intégrer des enfants en cours d'année dans un groupe qui a pris ses marques depuis septembre.*

- *Aire de jeux « Am Pietert » : elle souhaite savoir si le jeu d'escalade, qui n'est pas adapté aux jeunes enfants a été enlevé et qu'est-ce qui est prévu de faire avec celui-ci. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que ce jeu d'escalade sera installé « Op Flohr ».*

- *Manifestations au centre culturel : elle fait remarquer que des manifestations sont déjà prévues et demande, si ce n'était pas le moment de donner plus d'informations au conseil communal. Le bourgmestre Léon GLODEN fait remarquer qu'il a déjà mentionné précédemment que le « City Manger » Tom SCHARTZ communiquera cela lors d'une réunion en fin d'année.*

- *Jumelage des villes : elle demande s'il y a des objectifs définis pour viser un jumelage de villes. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'il existe une charte où les critères sont définis.*

- *Poubelles : Suite à l'annonce d'utiliser moins de poubelles, elle se renseigne sur le tri des déchets sur l'aire de jeux près de la Moselle et demande s'il y a déjà eu une analyse à ce sujet. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que le tri des déchets fonctionne bien jusqu'au moment où la première poubelle est pleine. Ensuite, les gens se rabattent simplement sur les autres poubelles.*

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) :

- *Echafaudage dans la rue des Remparts : Il fait remarquer qu'il n'y a pas de passage possible pour les personnes en déambulateur. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que si un passage doit être garanti sous l'échafaudage, celui-ci doit être partiellement installé dans la rue. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) souhaite qu'il soit mentionné dans l'autorisation que le passage doit être garanti.*

La conseillère Carine SAUER (CSV) :

- *« Gängelchen » entre la rue des Remparts et la rue Ste-Catherine : elle se renseigne sur la possibilité d'y installer un poteau. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond négativement à cette demande.*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *« Blind date with a book » : elle informe que le projet se poursuit jusqu'au 20 septembre 2023. Le 23 septembre 2023, la remise du chèque à « l'Amicale Foyer Pietert » est prévue.*